

CONVOCACTION

Date : 17 septembre 2024

Affichée le : 17 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39
Présents : 25
Votants : 32
Pouvoirs : 7
Absent : 7

Étaient présents : M. Jean-Claude VILLEMMAIN - Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - M. Ammar KHOULA - Mme Leïla HAMADOUCHE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - Mme Jenifer SENET - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Noureddine NACHITE.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

25 SEP. 2024

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

27 SEP. 2024

Absents représentés

Mme SAVAS

M. LEMAIRE

Mme SAKHO

M. EL OUASTI

Mme JACQUEMART

Mme M'BAYE

Mme MEHADJI

Pouvoir à Mme FAZAL

Pouvoir à M. VILLEMMAIN

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à Mme LEHNER

Pouvoir à M. BOULHAMANE

Pouvoir à M. KA

Pouvoir à M. NACHITE

Absents non représentés

Mme MOUSSATEN, M. N'DIAYE, M. ZAHRAOUI, M. EL MOUSSAOUI, Mme DUCHATELLE, M. LUCAS, M. FACCHINI.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

18 Acquisition de terrains de Oise Habitat sis rue de la Champrelle

■ Rapport de présentation :

Sophie LEHNER, Adjointe

Suite au drame intervenu en 2019, Oise Habitat propose la cession à l'euro symbolique au profit de la Commune du terrain sis rue de la Champrelle à Creil aménagé en jardin du souvenir en la mémoire de Shaina HANSYÉ afin que la famille puisse y ériger un mémorial.

Par document d'arpentage n°1752V du 22 mai 2024, M. FACHE David, géomètre-expert, a procédé à la division de la parcelle cadastrée section BC n°127 pour délimitation du terrain à céder à la Commune. Une régularisation foncière étant par ailleurs nécessaire pour la cession à la Commune d'une emprise sur laquelle se trouve une borne incendie, le géomètre a également procédé à sa délimitation. Les terrains à acquérir moyennant l'euro symbolique sont nouvellement cadastrés sur Creil section BC n°857 pour 81 m² et BC n°858 pour 126 m².

Aussi, il vous est proposé d'accepter cette acquisition à l'euro symbolique et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié correspondant.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29, L1311-9 et L1311-10,
Vu le document d'arpentage n°1752V du 22 mai 2024 dressé par M. FACHE David géomètre-expert,
Vu le plan de division ci-annexé,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Projet de Ville et transition écologique » en date du 27/09/2024
Considérant l'intérêt pour la commune de récupérer ces terrains pour HANSYÉ d'aménager ce lieu de recueillement et de souvenir.
Entendu le rapport de présentation,

Envoyé en préfecture le 27/09/2024
Reçu en préfecture le 27/09/2024
Publié le 27/09/2024
ID : 060-216001743-20240927-CM230924_DEL18-DE

■ **Vote**

Votants : 32	Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1^{er} : d'accepter l'acquisition à l'euro symbolique par la Commune des terrains de Oise Habitat sis rue de la Champrelle à Creil issus de la parcelle cadastrée section BC n°127 et nouvellement cadastrés section BC n°857 pour 81 m² et BC n°858 pour 126 m² identifiés au plan annexé à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil, ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville.

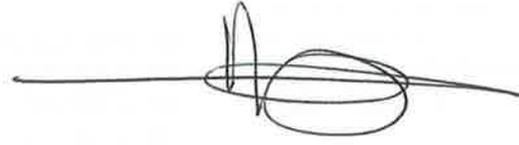
CREIL, le **27 SEP. 2024**
Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil
Président de l'ACSO



Madame Jessica ELONGUERT



La secrétaire de séance